



RÉDIGER ET MODIFIER LE CONTRAT DE TRAVAIL

Les relations contractuelles ont vocation à évoluer en fonction des besoins de l'entreprise. Afin de maîtriser les règles relatives à l'élaboration du contrat, nous vous proposons une formation dédiée au contrat de travail, de sa conclusion à sa modification.

OBJECTIFS :

- 1 Savoir rédiger les clauses du contrat au moment de l'embauche du salarié ou en cours d'exécution du contrat,
- 2 Distinguer la modification, du simple changement des conditions de travail,
- 3 Adapter le contrat de travail aux besoins des parties.

PUBLIC :

DRH, responsables RH, et gestionnaires RH.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, et remise d'un support pédagogique.

Modalités d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée à l'issue de la formation.

PROGRAMME :

Le socle contractuel et sa modification :

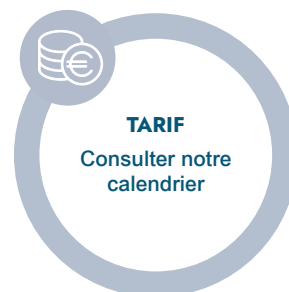
- Le travail convenu,
- Le lieu de travail,
- La durée du travail,
- La rémunération.

La validité des clauses particulières :

- Période d'essai,
- Protection des intérêts de l'entreprise,
- Mobilité professionnelle,
- Dédit formation,
- Délégation de pouvoir,
- Inventions des salariés.

Modifier le contrat de travail :

- La modification du contrat : acceptation ou refus du salarié, les conséquences du refus,
- Le simple changement des conditions de travail,
- Les principales modifications du contrat : emploi, lieu, répartition du travail.



CONTACT ET INSCRIPTION :

Christiane ENGELSTEIN – SSETI

✉ formation@sseti.fr • ☎ 03 87 74 34 19

SSETI

LA FABRIQUE
DE L'AVENIR